



# **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

## *REGLEMENT DE LA CONSULTATION*

Pouvoir adjudicateur :  
**Ville de Jeumont**  
**Centre Administratif G. Pompidou**  
**BP 70 159**  
**59 572 JEUMONT Cedex**

**Objet de la consultation :**

**TRAVAUX DE REFECTION PARTIELLE DE  
LA COUVERTURE DE LA SALLE DE TENNIS**

**Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du  
Décret n°2016-360**

**Date et heure limites de remise des offres : le 11 juin 2018-12 h00**

## SOMMAIRE

### **1- Pouvoir adjudicateur**

*1.1 – Nom et adresse officielle de l'acheteur public*

### **2 - Objet de la consultation**

*2.1 – Description*

*2.2 – Lieu d'exécution de la prestation*

*2.3 – Visite des sites*

*2.4 – Classification CPV*

*2.5 – Nature de la procédure*

*2.6 – Décomposition du marché*

*2.7 – Variantes*

### **3 - Conditions de la consultation**

*3.1 – Forme juridique de l'attributaire*

*3.2 – Délai de validité des offres*

*3.3 – Durée du contrat*

*3.4 – Confidentialité et mesures de sécurité*

*3.5 – Développement durable*

### **4 – Les intervenants**

*4.1- Conduite d'opération*

*4.2- Maîtrise d'ouvrage*

*4.3- Maîtrise d'œuvre*

*4.4- Ordonnancement, pilotage et coordination des travaux*

*4.5- Coordination sécurité*

### **Article 5 – Contenu du dossier de consultation**

### **Article 6- Modalités essentielles de financement et de paiement**

### **Article 7 - Conditions de participation – Présentation des propositions**

*7.1 – Renseignements concernant la situation de l'opérateur économique*

*7-2 – Langue de rédaction des propositions*

*7-3 – Unité monétaire*

### **Article 8 - Conditions d'envoi des propositions**

*8.1 – Remise des plis sur support papier*

*8.2 – Remise des plis par voie électronique*

### **Article 9 - Ouverture des plis – Examen des candidatures et des offres**

*9.1 – Sélection des candidatures*

*9.2 – Critère de jugement des offres et pondération*

*9.3- Négociations*

### **Article 10 – Renseignements complémentaires**

### **Article 11 – Voies et délais de recours**

## **1– Pouvoir adjudicateur**

### *1.1 – Nom et adresse officielle de l'acheteur public*

**Le pouvoir adjudicateur est la commune de Jeumont  
Représentée par son Maire,**

**Benjamin SAINT-HUILE  
Ville de Jeumont  
Centre Administratif G. Pompidou  
BP 70 159  
59 572 JEUMONT Cedex**

## **2 – Objet de la consultation**

### *2.1 – Description*

La présente consultation porte sur la réfection partielle de la couverture de la salle de tennis

### *2.2 – Lieu d'exécution de la prestation*

**Rue Claude Lapeyre – 59460 JEUMONT**

### *2-3 La visite des sites*

Les soumissionnaires devront avoir impérativement visité les sites et les installations existantes.

La visite est obligatoire. A défaut, l'offre sera considérée comme irrégulière

Merci de contacter **au préalable** pour la visite qui se déroulera le **30 mai à 10 h 00.**

Direction des Services Techniques  
M. HENRY Olivier  
Boulevard Henri DUNANT  
BP 70 159  
59 572 Jeumont Cedex  
Tél. : **06 72 32 70 19**

M. MADDALENO Romuald  
Responsable du pôle bâtiment  
Boulevard Henri DUNANT  
BP 70 159  
59 572 Jeumont Cedex  
Tel : **06-59-52-38-85**

Un certificat de visite sera délivré au candidat à l'issue de la visite à joindre obligatoirement à l'offre.

### *2.4 – Classification CPV*

Codes CPV : 45261210 – travaux de couverture

### *2.5 – Nature de la procédure*

La présente consultation est une procédure passée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La Procédure suivie est un marché à procédure adaptée passée en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

### *2.6 – Décomposition du marché*

Marché non alloti

### *2.7- Variantes*

Les variantes ne sont pas autorisées

## **3 - Conditions de la consultation**

### *3.1 – Forme juridique de l'attributaire*

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du présent marché.

### *3.2 - Délai de validité des offres*

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### *3.3 Durée du contrat*

Le délai d'exécution des travaux maximum est d' un mois

### *3.4 Confidentialité et mesures de sécurité*

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

### *3.5 Développement durable –insertion*

Sans objet.

## **4 – Les intervenants**

### *4.1 Conduite d'opération*

La conduite d'opération est assurée par la maîtrise d'œuvre

### *4.2 Maîtrise d'ouvrage*

Mairie de JEUMONT  
Centre Administratif Georges Pompidou  
59460 JEUMONT  
Tél : 03.27.39.50.55 – Fax : 03.27.39.5805

#### 4.3 *Maitrise d'œuvre*

La maîtrise d'œuvre est assurée par la commune de Jeumont.  
Contact : HENRY Olivier - Tél : **03 27 39-44-02 / 06 72 32 70 19**

#### 4.4 *Ordonnancement, Pilotage et coordination des travaux*

Le maître d'œuvre réalisera cette mission.

#### 4.5 *Coordination Sécurité*

Le chantier est soumis aux lois, décrets et arrêtés relatifs à la coordination SPS.  
Le maître d'ouvrage nommera un coordonnateur de Sécurité.

### **5 – Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- le présent règlement de consultation (R.C.) et annexe
- un acte d'engagement (ATTRI).et ses annexes complétés et signés
- le cahier des clauses particulières (CCP)
- la décomposition du prix global et forfaitaire
- le certificat de visite

#### 5.1 – *Mise à disposition du DCE*

Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable gratuitement sur la plateforme du CDG59 (<http://www.cdg59.fr/marches-publics>)

Le dossier peut également être remis par courriel.

### **6 – Modalités essentielles de financement et de paiement**

Le marché est financé sur le budget général de la collectivité.  
Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Le délai global de paiement est de 30 jours.

### **7 – Conditions de participation – Présentation des propositions**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant :

#### 7.1 Documents de la candidature:

##### **1- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise**

- la lettre de candidature (DC1 (ou équivalent), comportant l'attestation sur l'honneur,

- dûment datée et signée par le candidat
- la déclaration du candidat (DC2 ou équivalent), avec un justificatif prouvant l'habilitation de la personne physique à engager le candidat
  - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- 2 Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :**
- la preuve d'une assurance pour risques professionnels
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- 3 Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, financières et techniques et références du candidat :**
- une note présentant : • la société (moyens humains et compétences) • les moyens techniques et professionnels dont le candidat dispose pour la réalisation des contrats de même nature • la liste des principaux travaux effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
  - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

Les candidats pourront utiliser les formulaires DC1 et DC2 disponibles en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr/>

#### Justifications à produire à l'appui de l'offre

L'offre doit contenir les pièces suivantes :

L'acte d'engagement et ses annexes (, dater et signer insertion par l'activité économique) : à compléter

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) – daté et signé

Le cahier des clauses particulières (C.C.T P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé

Le présent règlement de consultation

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

Le certificat de visite du site

-Un mémoire technique

#### *7-2 – Langue de rédaction des propositions*

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

#### *7-3 – Unité monétaire*

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s) (€).

### **8 – Conditions d'envoi des propositions**

#### *8.1 – Remise des plis sur support papier*

Les candidatures et les offres seront remises ou envoyées au choix du candidat suivant l'une ou l'autre des modalités suivantes : par voie postale ou par dépôt.

Les plis contenant la candidature et l'offre sont transmises à l'adresse suivante par pli cacheté en recommandé avec avis de réception postal et portant l'indication de la consultation à laquelle il se rapporte ainsi que la mention « NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS » :

Monsieur le Maire de Jeumont  
Centre Administratif George Pompidou  
Cellule des Marchés Publics  
Boulevard de Lessines  
BP. 70159  
59572 JEUMONT Cedex

Ces plis peuvent être remis contre récépissé à la Cellule des Marchés Publics de la Ville de Jeumont, Mairie de Jeumont, Bd de Lessines, 5<sup>ème</sup> Etage, du lundi au vendredi de 8H30 à 12h00 de 13H30 à 16h30.

### *8.2 – Remise des plis par voie électronique*

Les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.cdg59.fr/marches-publics>

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) est autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.referencs.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Date limite de remise des offres : **le 11 juin 2018- 12h 00**

## **9 – Ouverture des plis – Examen des candidatures et des offres**

### *9.1 – Sélection des candidatures*

Les critères de choix relatifs à l'offre économiquement la plus avantageuse sont fixés en application de l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. En application de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, et avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidatures sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ces pièces dans un délai maximum de 10 jours. Les autres candidats, qui ont la possibilité de compléter leur candidature en seront informés dans le même délai.

### *9.2 – Critère de jugement des offres et pondération*

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères pondérés suivants :

#### **Critères de jugement des offres**

Le marché est attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés et pondérés comme suit :

Les offres seront appréciées en fonction des critères pondérés suivants :





## **11 – Voies et délais de recours**

Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir tout renseignement concernant les délais et voies de recours contre le présent marché auprès du tribunal administratif de Lille.